

Fiche d'inscription

Formations professionnelles 2019

A retourner

Par courrier : Familles Rurales de l'Ain, 20 rue de la Basilique,
01000 Bourg-En-Bresse

Par email : formation.ain@famillesrurales.org

FORMATION

Intitulé de la formation :

Date : Tarif Familles Rurales Tarif Hors Familles Rurales

Code formation : F Formation datée Formation à la carte

Si formation à la carte, j'accepte d'accueillir des participants d'autres structures : Oui
 Non

PARTICIPANT

NOM : Prénom :

Fonction :

Tél. : E-Mail :

STRUCTURE / EMPLOYEUR

Nom de la structure :

Adresse :

Tél. : E-Mail :

SIRET :

REGLEMENT

TARIFS	Familles Rurales 01	Hors Familles Rurales 01	Formations à la carte
Tarif par stagiaire	110 €	135 €	+10€ / stagiaire

- Ci-joint un chèque établi à l'ordre de *Familles Rurales de l'Ain* Règlement à réception de facture Règlement par virement
- RIB : 17806 00420 05995088000 78
IBAN : FR 76 1780 6004 2005 9950 8800 078
Code BIC : GRIFRPP878

Fait à le

Cachet et signature de l'employeur

Signature du stagiaire

Formations professionnelles Familles Rurales de l'Ain

Modalités pratiques et conditions Générales de vente

A réception de ce bulletin la Fédération Familles rurales de l'Ain vous adresse un courrier ou un courriel validant votre demande d'inscription.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Chaque participant recevra une **convocation** par email.

Chaque formation fait l'objet d'une **convention de formation** entre la Fédération Familles rurales de l'Ain et l'organisme inscrivant des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle continue.

En fin de session, une **fiche d'évaluation** sera remise à chaque participant pour qu'il exprime son niveau de satisfaction sur la formation suivie. Les fiches seront remises au formateur et analysées afin d'ajuster le contenu et les attentes.

Toute formation commencée est due en totalité.

Les prix affichés comprennent : l'animation de la formation, la remise d'outils pédagogiques, une fiche d'évaluation et le déplacement du formateur dans le département de l'Ain.

Ne sont pas inclus : les frais de transport, d'hébergement, de repas des stagiaires.

Chaque organisme recevra une **facture** de la Fédération Familles rurales de l'Ain, ainsi qu'une **attestation de participation** dans les trois semaines suivant la formation. En cas de prise en charge par un OPCA, c'est à vous de réaliser les démarches pour connaître les modalités de remboursement. La fédération fera de son côté le nécessaire pour mettre à disposition de l'OPCA les éléments nécessaires au bon remboursement de la formation.

La Fédération des Familles rurales de l'Ain n'encaisse pas les chèques avant le lendemain de la formation.

Toute **modification** relative à l'inscription doit parvenir à la Fédération Familles Rurales de l'Ain par mail à l'adresse suivante : formation.ain@famillesrurales.org. La Fédération Familles Rurales de l'Ain fera au mieux pour tenir compte des modifications, elle reste cependant seule juge de les accepter ou non.

En cas **d'annulation** par le participant 10 jours avant la date de la session de formation, la Fédération Familles rurales de l'Ain facture 70% du montant de la session et 100% si l'annulation se fait moins de 10 jours avant la date de la session. La formation pourra néanmoins être remboursé en totalité en cas de force majeure dûment justifié par le participant. La Fédération Familles Rurales de l'Ain est seule juge des annulations relevant du cas de force majeure.

La Fédération des Familles rurales de l'Ain se réserve la possibilité de modifier la date et le lieu de la formation, notamment en cas de nombre insuffisant de participants qui s'élève au minimum de 2. Dans ce cas, la Fédération Familles rurales de l'Ain vous propose une autre date, soit vous retourne la somme déjà versée, sans autre forme de dédommagement.